

NOTRE VILLE



PAROLE D'ÉLU

« Un travail serein s'est engagé »



JACQUES CHAUSSAT, conseiller général, membre du comité de pilotage

« Le comité de pilotage marque une avancée car il a permis de débloquer une situation tendue, établie à l'origine sur un rejet massif du projet initial par les habitants. Sa création est une décision intelligente. Pour preuve, la

qualité et la sérénité des travaux que conduit collectivement sa vingtaine de membres. Ces travaux ont abouti à l'élaboration d'un cahier des charges qui est une bonne base pour appréhender la suite du projet. J'insiste sur le caractère commun de la réflexion menée au sein du comité et qui doit éviter toute tentative d'approche politicienne de quiconque. L'intérêt général est de contribuer à la réalisation du projet Croix-Blanche, qui s'intègre dans le cadre pavillonnaire existant et satisfasse riverains et élus à la fois. »

Le projet Croix-Blanche dans la bonne direction

Nouvelle avancée dans la concertation sur l'opération immobilière Croix-Blanche, grâce à l'action du comité de pilotage, qui prend à cœur son rôle à travers les trois réunions déjà tenues.

Le projet de réalisation immobilière Croix-Blanche chemine désormais d'un pas résolu à l'issue d'une nouvelle réunion du comité de pilotage, la troisième depuis sa constitution, au mois d'avril. Le 6 septembre, la vingtaine de membres de cette instance représentative, composée d'associations du quartier, de riverains, des délégués du comité de quartier et d'élus, a poursuivi dans le vif du projet. À l'ordre du jour, poursuivre le travail engagé sur le cahier des charges du projet, avec l'examen de la seconde phase de son élaboration. Une étape préalable indispensable avant de lancer l'appel d'offres d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Lors de cette réunion, le comité de pilotage a donc établi le cahier des charges du futur projet. Ce dernier considère qu'il n'y aura pas de modification du plan local d'urbanisme (PLU). Pour Philippe Gente, adjoint au maire et coprésident du conseil de quartier, « ce choix est très clair. Il a été acté et constitue par conséquent une base de travail de nature à rassurer tous ceux qui nourrissent encore, à tort ou à raison, des inquiétudes à cet égard ». Dans ledit cahier des charges, le

projet Croix-Blanche présente certaines caractéristiques comme par exemple une bande de constructibilité de 19 mètres par rapport à la rue, une hauteur maximale de 10 mètres en haut du toit et 40 % d'espaces verts au sol.

Aboutir à une plus-value esthétique et environnementale

Philippe Gente, à l'instar d'autres membres du comité de pilotage, ne souhaite pas se priver des éventuelles possibilités d'amélioration du projet. « Nous nous sommes dotés d'un cadre strict, formalisé et sécurisé avec la non-modification du PLU. Il n'est donc pas déraisonnable de se laisser en même temps un espace d'appréciation, limité et facultatif, dans le but d'aboutir à une plus-value esthétique et environnementale du projet », explique l'adjoint au maire. En effet, afin de préserver les arbres et la qualité architecturale, il n'est pas exclu d'étudier, à titre facultatif et sans engagement, les implications d'une modification partielle du PLU touchant ce seul et unique terrain.

F.L